



TOUS LES SPORTS AUTREMENT
C.N.S. VOLLEY-BALL

REGLEMENTS ADMINISTRATIFS ET SPORTIFS NATIONAUX SPECIFIQUES POUR LES COMPETITIONS NATIONALES ADULTES DE VOLLEY-BALL UFOLEP 2011-2012

La Commission Nationale Sportive de Volley-Ball organise :

1. Coupe Nationale UFOLEP Honneur Féminin
Coupe Auguste HERNOUT
2. Coupe Nationale UFOLEP EXCELLENCE Féminine
Coupe Jean-Claude CASTELAIN
3. Coupe Nationale UFOLEP HONNEUR Masculin
Coupe Jean PIERME
4. Coupe Nationale UFOLEP EXCELLENCE Masculine
Coupe Gaston DUBURCQ

Les compétitions sont ouvertes aux licenciés (es) adultes UFOLEP
et aux autres catégories sous certaines conditions (voir règlement médical UFOLEP)

Pour toutes les coupes :

- les règles de jeu sont celles définies dans le règlement de la FIVB.
- Les joueurs ou joueuses devront être licencié 8 jours avant leur premier match et avant le 01 janvier de la saison en cours pour être qualifié pour les phases éliminatoires et finales.
- Tout joueur(se) pour participer à un match devra figurer sur la fiche de composition de l'équipe fourni avec l'inscription et ne pourra pas jouer dans une autre équipe. Pour ajouter un nouveau joueur sur la liste, le responsable de l'équipe devra faire une demande 48h avant le match à la cns volley-ball (sur son email cns@ufolep-volley.org) qui lui enverra une confirmation de validation du joueur.
- Tout joueur(se) pourra intégrer une autre équipe dans son association (de même niveau, honneur ou excellence) seulement si son équipe initiale est éliminée de la compétition, si il respecte les conditions de participation et après validation auprès du responsable de la zone.
- L'horaire de début des matchs prévu par CNSVB est fixé le dimanche entre 13h et 15h (sauf accord entre les 2 équipes).

La commission nationale sportive de Volley-Ball UFOLEP se réserve le droit de prendre toute décision au cours de l'année pour tout article non prévu par ce règlement.

Coupes Nationales UFOLEP Honneur Féminin et Honneur Masculin (Coupe Auguste HERNOUT et Coupe Jean PIERME)

Ouvertes aux équipes d'associations et aux ententes entre 2 associations composées de **joueurs ou joueuses titulaires de la seule licence UFOLEP.**

Ouvertes à des équipes départementales constituées de joueurs ou joueuses, appartenant à plusieurs associations UFOLEP, titulaires de la **seule licence UFOLEP.** Cette équipe sera la seule équipe engagée dans le département.

www.ufolep-volley.org / cns@ufolep-volley.org



TOUS LES SPORTS AUTREMENT

C.N.S. VOLLEY-BALL

3 joueurs maximums ayant participé aux phases finales de l'année précédente qui auraient changé, pour la saison, d'équipe de leur association ou muté dans une autre association (ou sélection départementale) peuvent faire partie d'une équipe participant à la coupe honneur.

Les responsables d'associations ou les délégué(e)s départementaux UFOLEP devront fournir au responsable de leur zone avec l'inscription, une attestation sur l'honneur confirmant la non détention de leurs joueurs d'une licence « joueurs » à la fédération Française de Volley-ball, ainsi qu'une fiche reprenant les joueurs composant l'équipe. A réception des feuilles de match des contrôles nominatifs seront être effectués auprès de la FFVB.

I - DÉROULEMENT : 3 PHASES (selon le nombre d'équipes engagées)

1.1 - Phase qualificative : de novembre à janvier.

Poules régionales composées par le responsable de zone.

1.2 - Phase éliminatoire : à partir de Janvier.

Formule coupe.

Le nombre d'équipes qualifiées pour la phase éliminatoire est fixé par la CNSVB au prorata des engagements reçus dans chaque zone.

1.3 - Phase finale: week-end de Pentecôte.

4 équipes qualifiées (par coupe) représentant proportionnellement les zones géographiques selon le nombre d'équipes engagées.

La CNSVB procédera, s'il y a lieu, à un tirage au sort dirigé de façon à ne pas opposer deux équipes de la même zone géographique pour les demi-finales.

II - ENGAGEMENTS :

A l'initiative des associations, à partir de septembre, auprès de la délégation départementale.

nationales UFOLEP Excellence Féminine et Excellence Masculine (Coupe Jean-Claude CASTELAIN et Coupe Gaston DUBURCQ)

Ouvertes à toutes les équipes qui n'ont pas accès à la coupe Honneur et par obligation aux demi-finalistes des coupes honneur et excellence, féminine et masculine, de la saison précédente.

Ouvertes:

- aux équipes à double appartenance (UFOLEP et FFVB) dont les joueurs sont licenciés au sein du même club; Ces équipes ne pourront évoluer dans un championnat au dessus de nationale 3.
- aux équipes UFOLEP comportant un ou des joueurs licenciés à la FFVB dans une (d')autre(s) association(s) aux conditions impératives suivantes :
 - Le(s) joueur(s) en question participent avec leur association aux compétitions départementales ou régionales UFOLEP la saison en cours (minimum la moitié des matchs).
 - Les joueurs licenciés en FFVB ne pourront appartenir à une équipe évoluant dans un championnat au dessus de nationale 3.
 - Les joueurs doivent être désignés sur la feuille d'inscription en début de saison.

Toutes les équipes devront fournir la fiche reprenant les joueurs composant l'équipe. Ce bordereau une fois rempli et envoyé au responsable de zone lors de l'inscription pour validation des joueurs.

I - DÉROULEMENT : 3 PHASES (selon le nombre d'équipes engagées)

1.1 - Phase qualificative : de novembre à janvier.

Poules composées par la CNS (pouvant être nationales)

1.2 - Phase éliminatoire : à partir de Janvier.

A l'issue des qualifications des phases éliminatoires seront proposées par la CNSVB.

1.3 - Phase finale: week-end de Pentecôte.

4 ou 2 équipes qualifiées (par coupe) selon le nombre d'équipes engagées.

II - ENGAGEMENTS :

A l'initiative des associations, à partir de septembre, auprès de la délégation départementale.

La Commission Nationale de Volley-ball se réserve le droit d'organiser différemment cette compétition suivant le nombre d'équipes engagées.

www.ufolep-volley.org / cns@ufolep-volley.org